



NEWS RELEASE

Le Centre Carter salue l'audit du secteur minier annoncé par le Président Félix Tshisekedi en République Démocratique du Congo

Kinshasa–Lubumbashi, le 13 mai 2026

Contact : Ismaël Tutu: ismael.tutu@cartercenter.org, +243 812 883 580

Le Centre Carter a pris connaissance de l'instruction du Président Félix Tshisekedi, formulée lors de la 87^e réunion du Conseil des ministres, sur l'audit du respect des obligations de rapatriement des recettes minières d'exportation, la gouvernance des coentreprises minières ainsi que sur les actifs miniers de l'État.

Le Centre Carter salue cette initiative qui constitue une opportunité historique de renforcer la gouvernance et la redevabilité dans le secteur minier pour les bénéficiaires des populations congolaises. Cet audit est une étape importante pour répondre aux préoccupations de longue date concernant la gestion des entreprises étatiques et les recettes publiques du secteur minier dont dépend le financement des services essentiels et le bien-être des populations congolaises.

Depuis plus de quinze (15) ans, le Centre Carter et ses partenaires de la société civile mènent des études et des analyses approfondies sur la gouvernance du secteur extractif de la RDC. Ces travaux ont permis d'identifier les problèmes structurels de gouvernance minière et de constituer un volume important de données et d'informations susceptibles d'éclairer utilement la préparation et la conduite d'un audit rigoureux, crédible et transparent de ce secteur. Ces données concernent notamment la gestion des coentreprises minières, la performance des entreprises du portefeuille de l'État, ainsi que l'efficacité des mécanismes de mobilisation des recettes minières.

A titre d'exemple, en 2017, le Centre Carter a publié le rapport d'enquêtes, [Affaire d'État](#), sur la gouvernance de la Gécamines. Ce rapport a révélé que **plus de 750 millions de dollars américains** de revenus n'étaient pas retracés dans les registres de partenariat de la Gécamines. Il a également mis en évidence des pratiques contractuelles opaques et des défaillances majeures en matière de contrôle et de redevabilité.

Par ailleurs, entre 2013 et 2024, le Centre Carter a soutenu une dizaine d'études d'évaluation des obligations fiscales applicables à des projets miniers d'envergure. Ces analyses ont mis en lumière des pratiques d'évitement fiscal mises en place par les entreprises, occasionnant des pertes significatives de recettes publiques estimées à **près de 4 milliards de dollars américains** sur quelques flux de revenus dus à l'État.

Plus récemment, en 2025, le Centre Carter a évalué le régime fiscal du Code minier révisé de 2018, sept (7) ans après son entrée en vigueur. Cette [étude](#) a montré que, malgré les réformes adoptées, la maximisation des recettes minières demeure entravée par la complexité et la multiplicité des instruments fiscaux, la faible digitalisation, les capacités opérationnelles limitées ainsi que la fragmentation des agences et services de l'administration fiscale.

Les conclusions de ces travaux démontrent à la fois l'ampleur des déficits de gouvernance dans le secteur minier et la nécessité d'un audit qui s'attaque aux causes structurelles des dysfonctionnements identifiés.

A la lumière de ces constats, le Centre Carter souligne que l'efficacité de l'audit annoncé dépendra de plusieurs conditions essentielles, comprenant :

- La transparence du processus d'audit, incluant la publication des termes de référence, de la méthodologie et des résultats dudit audit ;
- L'accès intégral aux registres de partenariat, aux contrats de partenariat, aux conventions d'actionnaires et aux états financiers des entreprises du portefeuille de l'État, afin de retracer tous les flux de revenus non documentés, comme ceux identifiés dans le cas de la Gécamines ;
- Le recours à une expertise spécialisée en fiscalité des industries extractives et en prix de transfert, afin d'examiner les pratiques complexes d'évitement fiscal mises en lumière par les études du Centre Carter et ses partenaires de la société civile ;
- La participation active de la société civile, notamment dans le suivi indépendant et la formulation de recommandations à chaque étape du processus d'audit ;
- Le contrôle parlementaire du processus de mise en œuvre de cet audit et de ses résultats.

« *Les Congolais ont le droit de savoir comment les entreprises étatiques et les revenus générés par leurs ressources minières sont gérés. Cet audit est une occasion de leur apporter des réponses concrètes* », a déclaré Fabien Mayani, Directeur de Programme Gouvernance des ressources naturelles du Centre Carter en R.D.C.

Le Centre Carter appelle également les autorités congolaises à inscrire cet audit dans une démarche plus large d'évaluation de la gouvernance des entreprises du portefeuille de l'État, du régime fiscal du secteur minier et de l'administration fiscale, en vue de définir et de mettre en œuvre des réformes structurelles durables au bénéfice de la population congolaise, en particulier des communautés impactées par l'exploitation des ressources minières du pays.

The Carter Center

Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.

A not-for-profit, nongovernmental organization, The Carter Center has helped to improve life for people in over 80 countries by resolving conflicts; advancing democracy, human rights, and economic opportunity; preventing diseases; and improving mental health care. The Carter Center was founded in 1982 by former U.S. President Jimmy Carter and former First Lady Rosalynn Carter, in partnership with Emory University, to advance peace and health worldwide.

Visit our websites [CarterCenter.org](https://www.CarterCenter.org) ; [congomin.es.org](https://www.congomines.org) | Follow us on X [@CarterCenter](https://twitter.com/CarterCenter) | Follow us on Instagram [@thecartercenter](https://www.instagram.com/thecartercenter) | Like us on Facebook [Facebook.com/CarterCenter](https://www.facebook.com/CarterCenter) | Watch us on YouTube [YouTube.com/CarterCenter](https://www.YouTube.com/CarterCenter)